

**COMMUNE D'AVEIZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°09/2024

Nomenclature acte : 6.1.5

**Arrêté temporaire règlementant une course empruntant des voies communales**

Le Maire de la Commune d'AVEIZE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police

Vu le Code de la Route,

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre 1 - 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande transmise par mail le 29 janvier 2024, par laquelle le Comité d'Organisation des 3 Cols, section Cyclo du Tour Athletic Club (TAC) de la Tour de Salvagny, indique vouloir emprunter la voie communale VCR n°7 « Rue du Pin - Berthier » le jeudi 9 mai 2024 lors d'une épreuve cycliste

Considérant que la Préfecture a demandé à l'association de fournir un arrêté de circulation par la mairie de chaque commune traversée par l'épreuve (hors routes départementales),

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le Comité d'Organisation des 3 cols est autorisé à emprunter la voie communale « rue du Pin- Berthier » le jeudi 9 mai 2024 entre 10h30 et 12h30 dans le cadre de son épreuve cycliste et selon le plan fourni.

**ARTICLE 2 :**

La circulation sera effectuée avec l'autorisation de signaleurs dans le sens de la course.

La signalisation temporaire et appropriée sera implantée par le Comité d'Organisation des 3 Cols conformément à la réglementation en vigueur. Toutes les précautions d'usage seront prises pour garantir la sécurité des personnes et des biens en bordure de la voie concernée.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de St Symphorien sur Coise
- Monsieur le Responsable Technique de la Maison du Rhône service voirie Sud
- le Comité d'Organisation des 3 Cols

Fait à Aveize, le 15 février 2024.

Le Maire, Michel BONNIER.



# Traversée d'Aveize

Route de Ste-Foy, rue du Pin Berthier, route de Duerne

